

« Il faut en finir avec l'école le samedi matin ! » (suite)

Depuis la première annonce de Mr Darcos, de la suppression de l'école le samedi matin, les déclarations et réactions se multiplient. Cependant, le « flou » créé par cette décision plus démagogique que pédagogique demeure.

Parmi toutes les questions qui se posent, en voici deux qui nous paraissent très graves :

- Déconnexion entre le temps de service des enseignants et leur temps d'enseignement devant une classe.
- Eclatement de l'horaire élève : le temps d'école des élèves ne sera plus le même pour tous.

Il y a longtemps que notre syndicat réclame du temps pour la concertation, les réunions de synthèses, rencontrer les parents... C'est le fameux mandat de congrès « 24+3 ». Mais il n'a jamais été question de diminuer les horaires des élèves. Cette revendication s'accompagne d'une autre : « plus de maîtres que de classes » pour permettre aux équipes d'organiser ces différents temps dans la journée. Il est prouvé que c'est dans la classe au sein du groupe que se font les meilleurs apprentissages, c'est pourquoi nous demandons des maîtres supplémentaires pour le travail en petits groupe **sur** le temps scolaire et non en allongeant le temps de travail pour les élèves en difficulté uniquement et à des moments où son attention (et la nôtre) sera forcément moins bonne (le midi ou le soir après l'école).

Avec l'entrée de plus en plus nombreuse d'enfants en intégration en milieu ordinaire dans nos écoles, les réunions de synthèse ... se multiplient, réunions où l'enseignant est bien souvent le seul à ne pas être là sur son temps de travail mais sur son temps personnel. Cependant ce n'est pas aux élèves de subir cet état de « non-gestion » de nos différentes missions par notre administration. Encore une fois des maîtres supplémentaires dans chaque école pourraient permettre de résoudre ces questions sans léser les élèves.

Cette « refondation » de l'école qui commence par diminuer les heures d'école et le nombre d'enseignants (11200 postes en moins en 2008) paraît assez mal partie.

Lise CRAMOYSAN, Ecole maternelle P. Langevin, Le Havre

PREMIÈRE MANCHE

Certes, à l'issue de cette première passe d'armes, le mouvement social n'a pu faire reculer le gouvernement. Il eût fallu pour ce faire que d'autres secteurs dans le monde ouvrier reprennent le flambeau. Nous n'y sommes pas encore mais une bataille perdue n'est pas la guerre à elle toute seule. Sarkozy le sait bien qui se garde de crier victoire, réfrène la volonté d'en découdre de ses sbires et appelle à la poursuite « du dialogue social ». Bref, dans le face à face qui les oppose, chacun campe sur ses positions et fourbit ses armes. C'est vrai côté gouvernemental et patronal pour lesquels le programme de destruction des acquis de la Libération est à peine engagé. Ce peut être vrai côté salarié où le potentiel de mobilisation reste considérable. A la condition de s'en donner les moyens.

Recomposition du paysage syndical ?

Les quinze jours qui viennent de s'écouler ont été marqués par un inquiétant déplacement sur l'échiquier syndical. Que la CFDT ait déserté rapidement le terrain des luttes ne surprend plus personne depuis 2003. Autrement plus grave est l'empressement de Bernard Thibaut à chercher une porte de sortie avant même que la lutte n'ait commencé. Ce n'est pas ainsi que l'on construit un rapport de force en vue de la négociation. Mais la politique ayant horreur du vide, cet espace inoccupé ne le restera pas longtemps. La question étant de savoir par qui. La réponse, chacun a pu en voir les prémices, elle se situe du côté des travailleurs eux-mêmes, de « la base » si l'on a encore le droit d'utiliser ce vocabulaire. Ce qu'exprime justement l'affirmation mille fois entendue que « si ils négocient en haut, c'est la base qui décide ». Certes, celle-ci, avec réalisme – et amertume – a dû se rendre à l'évidence qu'il n'était plus possible de continuer seul. Mais elle constitue en elle-même un début d'alternative à ce vide malheureusement ouvert par les directions syndicales. On peut être certain que la base pèsera fort sur ses propres organisations syndicales pour qu'elles reviennent à une plus juste appréciation des moyens d'action à mettre en œuvre.

Construire la grève reconductible interpro, très vite.

On vient encore de le vérifier : seul le « tous ensemble » peut contraindre le gouvernement à reculer. Chacun dans nos secteurs, il s'agit de construire l'unité syndicale. Sur nos revendications propres, parce que nous sommes tous victimes des attaques gouvernementales, mais en recherchant aussi des mots d'ordre unifiants. On les trouvera dans la riposte à ces attaques qui ont toutes pour objectif de détruire nos acquis sociaux. Ils veulent une société dure aux pauvres, bienveillante aux riches, une société massivement paupérisée, précarisée, sans espoir pour le plus grand nombre. Nous leur répondons – dans la rue et sur le lieu de travail – que nous nous battons pour nos services publics, pour la retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités, pour le rattrapage de notre pouvoir d'achat.

Aucune illusion sur les « négociations » annoncées.

Woerth lui-même reconnaît que, de toute façon, il n'y a rien à négocier, ou alors des bricoles. Ce qu'il nous faut, et très vite, c'est une nouvelle journée de mobilisation interpro qui pose la reconduction dans le paysage syndical.

Jean-Marie CANU, Université de Rouen

**POUR NOUS
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : ponvert.cecille@wanadoo.fr
ROUEN : annedesj@orange.fr

27 : BERNAY : pascal.didtsch@wanadoo.fr
PT AUDEMÉR : pascal.adams@wanadoo.fr
EVREUX : jp.pallois@voila.fr
LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

<http://www.ecoleemancipee.org/>

L'UNIVERSITÉ RÉSISTE ET SE RENFORCE DANS SA LUTTE POUR L'ABROGATION DE LA LOI LRU

Que la bataille est dure ! Rien n'est épargné à l'Université en grève : le gouvernement fait pression sur les présidents pour faire cesser les blocages; ces derniers tractent avec les syndicats étudiants pro-LRU pour inciter leurs comparses à la reprise des cours ; certains envoient les CRS pour libérer les locaux occupés, imposent le vote à bulletin secret qui renie les AG démocratiques avec vote à main levée et surtout où l'information sur la loi peut circuler; les médias ne relayent que les craintes des étudiants de voir les frais d'inscription augmentés, rien sur la mise à mal d'un processus démocratique d'organisation et de gestion de l'enseignement supérieur, d'accès géographique et pécuniaire à la formation supérieure (masters, doctorats) et enfin sur la vente de l'université au privé... Mais le mouvement tient. Mieux, malgré les pressions, le mouvement s'amplifie. Près de 60/84 universités dans le mouvement. Les lycéens qui comprennent que nous nous battons également pour eux commencent à rejoindre le mouvement avec plus de 80 lycées déjà impliqués. Rouen, première université en grève, entame sa cinquième semaine. Toutefois, la mobilisation des personnels et des étudiants en lettres et sciences humaines et Sociales, en blocage complet, sent ses premiers morcellements : maltraitée par ceux qui partagent les critères de rentabilité néolibérale, elle craint d'être encore plus délaissée, la peur de voir annulé le 1^{er} semestre plonge dans le doute : n'est-il pas temps de passer au blocage partiel ? Mais comment passer au blocage partiel sans voir s'éteindre le mouvement et alors que le gouvernement ne comprend que les blocages? Comment maintenir le blocage sans voir les étudiants peu à peu lâcher et demander la reprise des cours? La coordination nationale nous appelle à maintenir notre effort, appelle à la solidarité et l'unité entre étudiants, lycéens et travailleurs de l'Education Nationale et autres secteurs. Cette semaine du 26 novembre est capitale dans la poursuite de notre lutte et constituera sans doute une étape décisive ...

Heidi CHARVIN

EPEP : REFONTE LIBÉRALE DE L'ÉCOLE DANS LE 1^{ER} DEGRÉ, AVANT PRIVATISATION

Ce projet passe en force, malgré l'opposition du Conseil Supérieur de l'Education. Cette volonté d'imposer ce projet démontre qu'il s'agit pour le gouvernement d'une question centrale, celle de la refonte libérale de l'école publique dans le 1^{er} degré. Que le Medef ait été le seul à voter les projets de décrets est éclairant aussi.

Synthèse du dispositif

Les Etablissements Publics de l'Enseignement Primaire regrouperont des écoles élémentaires et maternelles d'un secteur géographique. L'objectif est « une gestion

mutualisée des moyens ». Ce sont les collectivités territoriales qui décident de la création des EPEP.

Les EPEP sont dotées d'un Conseil d'Administration comprenant 50% de représentants des communes, 30 à 40% des directeurs et autres enseignants et 10 à 20 % de parents. Il est à noter que le CA élit un Président qui est un représentant des communes avec voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

Le Directeur de l'EPEP est nommé par l'IA sans liste d'aptitude. Il est un supérieur hiérarchique d'autorité pour le personnel enseignant de l'EPEP. Il est l'organe exécutif du CA.

Attributions du CA

Il adopte le règlement intérieur, le projet d'établissement, décide des contrats et conventions avec les partenaires de l'établissement, adopte le budget et le compte administratif, adopte le rapport de fonctionnement de l'EPEP (résultats des élèves et dispositif d'accompagnement scolaire), vote la partie pédagogique du projet de l'EPEP, recrute le personnel non-enseignant. Un conseil pédagogique comprenant le directeur de l'EPEP, les directeurs des écoles et des enseignants élus, élabore la partie pédagogique du projet. Ainsi tous les enseignants n'en sont pas membres. Dans le projet de décret, il n'est question ni du Conseil des maîtres ni des Conseils d'écoles.

Conséquences

Par le biais de la loi de décentralisation de 2004, l'état transfère ainsi la gestion des écoles aux collectivités territoriales. Les conséquences sont importantes : tutelle des communes ; gestion comptable liée à la performance des élèves et des personnels dont les enseignants par le biais des évaluations des élèves et des enseignants ; autorité hiérarchique du Directeur sur les enseignants ; perte de la liberté pédagogique et de la maîtrise du projet pédagogique par les enseignants ; mise en concurrence des EPEP et développement de l'inégalité des établissements scolaires dans le 1^{er} degré combinée avec la suppression programmée de la carte scolaire ; redéploiement des moyens et suppressions de postes à l'échelle de chaque EPEP.

Le projet des EPEP se combine avec la nomination d'enseignants à statut de droit privé, en conflit avec le statut de la Fonction publique. Il se combine aussi avec le salaire au mérite (création d'un grade de professeur émérite entre autres). La prochaine étape sera la nomination des professeurs par le CA.

Après une phase expérimentale de 5 ans, le gouvernement passera à une phase de généralisation par le biais d'une loi. Il est donc urgent de réagir au plus vite. Développons l'information auprès des enseignants et des parents, signons les pétitions et préparons une action unitaire de grande ampleur comme une grande manifestation centrale à Paris.

A suivre...

Jacques PEREZ, RASED la Madeleine Evreux

<http://www.ecoleemancipee.org/>